



Uwo uri wese ubahirizwa

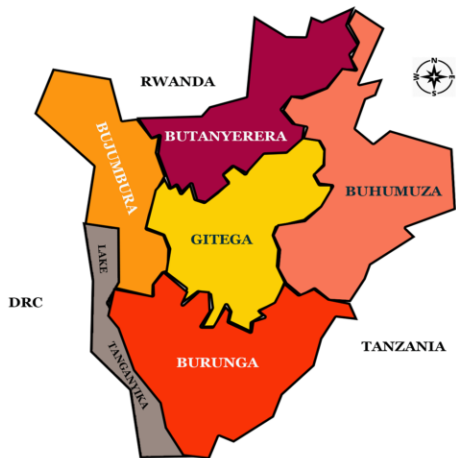
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

# BULLETIN HEBDOMADAIRE

## "Iteka n'Ijambo"

**N°520 du 30 Mars au 05 Avril 2026**

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,  
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



*En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 05 Avril 2026, au moins 862 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 86 victimes sont réapparues et 778 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes.*

### La ligue ITEKA :

- ◆ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

### SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE .....	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.9
III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.14

# CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



## *SIGLES ET ABREVIATIONS*

<b>ABR</b>	: Agence Burundaise des Routes
<b>BRB</b>	: Banque de la République du Burundi
<b>CDFC</b>	: Centre de Développement Familial et Communautaire
<b>CNDD-FDD</b>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Forces de Défense de la Démocratie (Parti au pouvoir)
<b>CDS</b>	: Centre de santé
<b>COOPEC</b>	: Coopérative d'Épargne et de Crédit
<b>ECOFO</b>	: Ecole Fondamentale
<b>FENACOBU</b>	: Fédération Nationale des COOPEC du Burundi
<b>HCR</b>	: Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
<b>OBM</b>	: Office Burundais des Mines
<b>OPJ</b>	: Officier de police judiciaire
<b>PNB</b>	: Police Nationale du Burundi
<b>MIPAREC</b>	: Ministère pour la Paix et la Réconciliation sous la Croix
<b>SNR</b>	: Service National de Renseignement.
<b>REGIDESO</b>	: Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Électricité
<b>RN</b>	: Route Nationale
<b>VBG</b>	: Violence basée sur le Genre

## TABLE DES MATIERES

<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>5</i>
<i>I. CONTEXTE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....</i>	<i>6</i>
<i>I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE.....</i>	<i>7</i>
<i>I.4. CONTEXTE HUMANITAIRE.....</i>	<i>8</i>
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>9</i>
<i>II.1. DROIT À LA VIE.....</i>	<i>9</i>
<i>II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE.....</i>	<i>9</i>
<i>II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES .....</i>	<i>9</i>
<i>II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES SUITE AUX RÈGLEMENTS DE COMPTE. OU JUSTICE POPULAIRE.....</i>	<i>9</i>
<i>II.1.1.3. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.....</i>	<i>10</i>
<i>II.1.2. DES PERSONNES ENLEVÉES ET/OU PORTÉES DISPARUES.....</i>	<i>12</i>
<i>II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE.....</i>	<i>12</i>
<i>II. 2.1. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE/VIOLS.....</i>	<i>12</i>
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>12</i>

## 0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 31 mars au 5 avril 2026. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, sécuritaire, gouvernance et Humanitaire. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit pour cette période: au moins 10 personnes tuées dont 7 retrouvées cadavres, 4 victimes de VBG toutes des filles violées ainsi qu'1 personne enlevée.

Parmi ces victimes figurent 4 femmes tuées, 4 jeunes filles victimes de VSBGs et un enfant tué.

Des Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

## I. CONTEXTE

### I.1. CONTEXTE POLITIQUE

#### **Contributions forcées liées à la visite du Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo, et militarisation des imbonerakure en commune Ruyigi, province Buhumuza**

En date du 2 avril 2026, le secrétaire général du parti unique CNDD-FDD au pouvoir, Révérien Ndikuriyo, a effectué une visite dans la commune de Ruyigi, située dans la province de Buhumuza. Au cours de cette visite, le secrétaire général a organisé une réunion avec les membres de ce parti au sein de la commune. L'objectif principal de cette réunion était de sensibiliser la population en général, et les jeunes Imbonerakure en particulier, à surveiller tous les mouvements afin d'empêcher toute forme d'infiltration au sein du parti CNDD-FDD. Il n'a également pas manqué de rappeler aux participants l'importance des élections présidentielles prévues pour 2027.

Cette réunion a réuni les membres des comités collinaires du parti dans la commune de Ruyigi ainsi que les représentants collinaires des jeunes Imbonerakure, chaque

colline étant représentée par quatre délégués. La réunion s'est tenue dans la salle des réunions du centre d'accueil de l'économat du Diocèse de Ruyigi. Suite à cette visite du secrétaire général du CNDD-FDD, les habitants de la commune de Ruyigi ont exprimé leurs préoccupations, indiquant que les Imbonerakure auraient profité de cette occasion pour collecter des vivres et des fonds destinés à servir de rafraîchissement à l'issue de la réunion. Chaque ménage était contraint de verser la somme de 5 000 FBu ou, à défaut, de fournir 4 kilogrammes de maïs, tandis que les fonctionnaires étaient tenus de contribuer entre 10 000 FBu et 100 000 FBu en fonction de leurs attributions. Cette collecte de vivres et d'argent survient dans un contexte où la population fait face à une pauvreté extrême, selon les témoignages de certains résidents de la commune de Ruyigi.



**Uwo uri wese ubahirizwa**

## ***1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)***

### **Les divisions au sein des dirigeants du Cndd-Fdd produisent les premiers effets en Commune Muramvya dans la Province de Gitega.**

Depuis les nominations successives intervenues en août 2025 au sein des divers postes communaux, les dissensions au sein du Cndd-Fdd n'ont cessé d'augmenter. Par exemple, lors de la session extraordinaire du Conseil communal du 29 mars 2026, les membres de ce conseil se sont penchés sur un unique point à l'ordre du jour : la proposition d'un nouveau chef du Département communal de l'éducation (DCE) pour la commune de Muramvya. À l'origine, le responsable du département communal de l'éducation, désigné en août 2025, Nsengiyumva Désiré, a été accusé d'avoir nommé un directeur d'une école (ECOFO

Kabonobono) sans avoir consulté les dirigeants communaux du parti.

Ce responsable a donc été démis de ses fonctions le lundi 30 mars 2026 et a été remplacé par l'actuel chef de la zone de Muramvya, Habonimana Remy. Selon des sources proches du Conseil communal, les membres de ce dernier n'ont pas réussi à parvenir à un consensus et ont été contraints de procéder à un vote. Après la nomination du chef de DCE par l'administrateur communal Nkurunziza Éric, l'atmosphère demeure tendue entre les militants du Cndd-Fdd, et d'autres limogeages sont anticipés.

## ***1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE***

### **Plusieurs pertes humaines et matérielles suite aux explosions d'un entrepôt d'un camp « Base des forces armées » située à Musaga, commune Mugere, en province Bujumbura.**

Un bilan à la fois lourd et mitigé fait état d'une quinzaine de morts et une centaine de blessés survenus durant la nuit du mardi 31 mars 2026 dans la capitale économique du Burundi suite à l'explosion d'un entrepôt de munitions et d'autres effets militaires localisé dans un camp de la base des forces armées à Musaga dans la commune de Mugere. Beaucoup de dégâts humains, les morts et blessés ont été dénombrés dans la commune Mugere surtout en zone Musaga plus particulièrement dans le quartier Mpimba, Kamesa, et autres ainsi que dans la commune Ntakangwa surtout dans le quartier de Gihosha. Pour les dégâts matériels, il y a eu beaucoup de pertes en munitions, les médicaments, les vivres et autres effets militaires tels que des stocks d'habits et chaussures des militaires et beaucoup d'engins dans le camp de la base des forces armées et à cela, s'ajoutent des dizaines des maisons détruites totalement et environ une centaine détruites partiellement en plus autres dégâts comme la destruction des électroménagers et véhicules.

La version officielle des dégâts telle que présentée par le porte-parole des forces de défense nationale est de 13 civils décédés et 57

blessés, incluant trois militaires et d'autres dégâts matériels non précisés. La Croix Rouge Burundi a dénombré 14 morts, 108 blessés pour les dégâts humains et 16 maisons détruites complètement, 108 maisons détruites partiellement et d'autres effets électroménagers détruits dans les différents quartiers de la capitale économique. Malgré différentes informations, aucun chiffre précis concernant les victimes dans le camp de la base des forces armées et autres camps des environs comme l'ISCAM n'a été divulgué et non plus pas détail sur les dégâts matériels. On peut prendre ça comme un secret militaire mais le droit d'être informé de la population en tant que contribuable devrait être pris en compte par le gouvernement du Burundi surtout qu'une bonne communication limite la circulation des rumeurs.

Notons qu'en plus des dégâts directs causés par ces explosions, d'autres conséquences ont été signalés suite à la panique et la peur en ce moment, ce sont notamment les vols dans les ménages, magasins et bistrotts et des déplacements massifs de population surtout des habitants des quartiers sud de la capitale économique se dirigeant vers les montagnes avoisinantes. Environ une trentaine d'enfants

## ***1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE (Suite de la page 6)***

ont trouvé refuge auprès du chef de la zone Ruyaga, tandis qu'une vingtaine se sont abrités à la paroisse de Buhonga, d'autres sont arrivés dans la zone de Nyabiraba, située dans la commune de Rwibaga. La Ligue Iteka a été informée aussi sur la fuite d'un nombre important des prisonniers de la prison centrale de Mpimba.

Concernant les causes de l'incendie et les préoccupations de la population, le général de Brigade Gaspard Baratuza a tenté de rassurer les habitants en évoquant un grave incendie électrique responsable de l'explosion de l'entrepôt.

Cependant, des informations concordantes avancent d'autres causes tels qu' un incendie criminel prémédité pour camoufler des malversations économiques liées à l'approvisionnement et à la gestion des munitions, vivres, et autres effets militaires ou une explosion accidentelle d'un engin détérioré. Par ailleurs, les arrestations pour questions d'enquêtes de l'officier premier responsable des entrepôts et l'officier de grade, tous anciens des mouvements rebelles

ainsi que d'autres militaires de différentes catégories, sous-officier et hommes de troupes prouvent à suffisance de la version avancée par le porte parole de l'armée car si l'explosion a été causée par l'électricité, pourquoi on ferait l'interrogatoire des gestionnaires des entrepôts et les responsables du camp.

Pour les victimes du désastre, lors d'une conférence de presse tenue le mercredi soir du 1er avril 2026, le général Baratuza a formellement nié toute responsabilité et tout soutien du gouvernement envers les victimes. Ce dernier a souligné que "notre armée a également subi d'importantes pertes et qu'il n'existe nulle part d'assurance pour les armes".

La population exige des enquêtes approfondies et la punition des responsables, sans oublier que le gouvernement doit indemniser les familles des victimes et réparer les dommages causés par ce désastre tout en prenant des mesures pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent à l'avenir.

## ***1.3. CONTEXTE GOUVERNANCE***

### **Des actes de concussion et abus de pouvoir caractérisent l'Administrateur de la Commune Muyinga dans la Province de Buhumuza.**

Le 31 mars 2026, la Ligue Iteka a fait part d'une nouvelle qui a suscité de vives réactions au sein de la communauté en commune de Muyinga. En effet, l'administrateur de cette localité, l'honorable Amédée Misago, avait annoncé le 25 mars une décision concernant les contributions mensuelles exigées des habitants pour garantir la propreté du centre urbain. Les montants des contributions allaient de 1000 F à 50.000F, selon la taille des foyers, mais cela n'a fait que s'ajouter à la confusion et au mécontentement des populations.

Les habitants de Muyinga ne comprenaient pas pourquoi ces contributions avaient grimpé de 3000F à 4000F par ménage. Ils pointent du doigt l'association AKEZA ZERO DECHET, qui, bien qu'elle soit un organisme à but non lucratif, semblait être utilisée par l'administration locale pour enrichir ses propres poches sans explication. Dans le

communiqué émis par l'administrateur, il était affirmé que cette association avait remporté un marché sans qu'aucun appel à manifestation d'intérêt n'ait été publié, ce qui laissait planer le doute sur la légitimité de ce choix.

De plus, les services de nettoyage délégués à cette association ne satisfaisaient pas la population. Les habitants se plaignaient que, malgré les paiements effectués, les déchets n'étaient pas ramassés correctement. Au quartier Gasenyi, les lamentations ne manquaient pas: "Actuellement, pas de négociation, pourquoi? Vous proposez comme si c'était vous qui alliez payer?" s'inquiétaient-ils. "Vous augmentez les prix en prétendant que nous sommes satisfaits de vos services?" "Les trois mille deviennent quatre mille d'un coup?", s'interrogent-ils, déconcertés par cette augmentation soudaine.

### ***I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE (Suite de la page 7)***

Après cette annonce, il apparaît clairement que le montant à collecter était excessif, suscitant des inquiétudes quant à un éventuel enrichissement illicite. Face à cette situation, la population réclame une révision et une réduction des contributions, d'autant plus que certains ménages devaient

désormais jongler entre le paiement de ces frais et d'autres contributions demandées par le gouverneur de la province, Buhumuza, pour la construction de nouveaux bureaux. Une situation qui ne faisait qu'aggraver les conditions de vie déjà difficiles de nombreux habitants de cette commune.

### ***I.4. CONTEXTE HUMANITAIRE***

#### **Des réfugiés congolais sommés de payer de l'argent pour retourner au bercail au camp de Busuma en Commune de Ruyigi, Province de Buhumuza.**

Certains réfugiés congolais du camp de Busuma qui veulent rentrer dans leur pays se heurtent à une résistance des autorités du gouvernement burundais. Certains préfèrent rentrer en passant par des voies clandestines, là ils paient énormément allant jusqu' à un million de francs burundais à la police et aux jeunes de la ligue des jeunes du parti au pouvoir. Pour bien contrôler ce mouvement, la police et les jeunes Imbonerakure ont jalonné des informateurs sur toute la route depuis la sortie du camp jusqu'à la rentrée de la ville de Ruyigi.

A titre illustratif, en date 26 Mars 2026, trois réfugiés qui ont tenté de s'évader du camp à bord d'une moto et ont été arrêtés à la rentrée de la ville de Ruyigi aux environs du lycée Notre Dame de la Joie de Ruyigi.

C'était vers 12 heures, au moment où les trois réfugiés ont débarqué d'une moto pour ne pas entrer dans la ville de Ruyigi à trois sur une seule moto.

Ils étaient en communication avec un chauffeur de taxi qui devait les prendre de cette localité et les conduire jusqu'à la frontière de Gatumba. Au moment où ils étaient au point d'embarquement dans le taxi, il y avait une femme à côté qui était en train de prendre des photos, qui apparemment était civile mais membre de la ligue des jeunes Imbonerakure. Le chauffeur du taxi a demandé à cette femme pourquoi elle était en train de photographier sa voiture. Et la femme a répondu « ndi kukazi kanje wewe ntibikuraba » qui signifie : « je suis à mon travail, toi ça ne te regarde pas ». Quelques heures après, lorsque la voiture a avancé d'au moins 500 mètres, la camionnette « Pick up »

du commissaire provincial de la police de Ruyigi est venue à grande vitesse et a intimé l'ordre au chauffeur du taxi de s'arrêter et ce dernier a exécuté.

Les policiers qui étaient dans la camionnette ont tous débarqué. Le commissaire a donné l'ordre des trois passants de descendre de la voiture et de décliner leurs pièces d'identité.

Après cette opération, le commissaire provincial de la police leur a donné l'ordre de remonter dans la voiture et a dit au chauffeur d'aller au commissariat.

Au commissariat, le chauffeur et les trois réfugiés ont été soumis sous l'interrogatoire avant que le chauffeur ne soit mis au cachot et les trois ont été obligés de payer chacun 1 million de nos francs et d'être acheminés à leur camp d'origine.

Clovis a passé presque une semaine dans ce cachot, depuis jeudi 26 jusqu'au mardi 31 mars 2026. Pour quitter le cachot Clovis a été taxé d'une amende de 500.000 franc burundais et sa voiture a été mise sur la chaîne au commissariat et ne pourra être remise en circulation qu'après trois mois à compter à partir du 26 mars 2026.

Selon nos sources au sein jeunes Imbonerakure mais qui n'ont pas voulu dévoiler leur identité, cette pratique de faire payer de l'argent aux réfugiés congolais du camp de Busuma qui veulent rentrer dans leur pays est devenue une habitude car ce n'est pas la première fois que les cas de ce genre se produisent. Tout réfugié qui veut rentrer dans son pays doit payer entre 1.000.000 et 1.500.000 francs à la police et la police en complicité avec les jeunes imbonerakure.

## II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

### II.1. DROIT À LA VIE

#### II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

##### II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES

**Un homme a été tué par un policier en Commune Nyabihanga dans la Province de Gitega.**

Au cours de la nuit de samedi 4 avril 2026 à Dimanche de Pâques 5 avril 2026, un policier nommé Irankunda Osias a fusillé et tué Nininahazwe Nestor, un homme de 30 ans possédant un-Bar appelé, "Kwihuriro", à la colline KIBUNGERE, en Commune Nyabihanga, en Province Gitega. Le défunt est marié avec 2 enfants.

Les sources sur place disent que ce policier affecté à la Paroisse Kibungere dans cette commune, est arrivé cette nuit dans ce bar et s'est mis à provoquer les clients qui étaient là en train d'étancher la soif. Il a commencé à boire sur leurs bouteilles.

Mais Nestor Nininahazwe, propriétaire du bar, a refusé que ce policier boive sur sa bouteille.

Par colère, il s'est dirigé vers l'endroit où les policiers affectés à la Paroisse dorment, et est revenu avec son fusil. Il a tout de suite tiré plusieurs coups de balles sur Nestor au niveau de la poitrine. Il est mort sur le champ. Ce policier est allé se cacher dans les enceintes de la paroisse Kibungere.

C'est là où la population l'a appréhendé avant de le remettre aux forces de l'ordre pour le conduire au cachot de la commune Nyabihanga pour interrogatoire.

Les habitants de cette localité souhaitent que ce policier soit sanctionné selon la loi. Ils demandent aussi aux instances habilitées d'interdire le port d'armes à feu dans des bistrots.

##### II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES SUITE AUX RÈGLEMENTS DE COMPTE OU JUSTICE POPULAIRE

**Une femme tuée en Commune de Ruyigi dans la province de Buhumuza.**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 01 avril 2026 indique que dimanche le 29 mars 2026 vers 19heures, une femme du nom de KAMIKAZI Gilberte de la Zone Kayongozi, comme Ruyigi, en province de Buhumuza, a été tuée à l'aide d'un coup de machette.

D'après des sources locales, le crime a eu lieu à 19 heures du soir au moment où elle rentrait du centre de Kayongozi et arrivée à quelques mètres de son domicile, le criminel s'était caché dans une bananeraie. Il a sauté sur la victime et lui a donné deux coups de

machette, l'un au niveau du visage et un autre au niveau du cou. Gilberte est tombée sur terre. Les voisins ont tenté de la secourir et l'ont conduite au centre de santé de Kayongozi mais elle est morte en cours du chemin. L'auteur de ce crime est un homme du nom de SINZINKAYO Dieudonné. Après le crime l'auteur s'est rendu au chef de poste de police de la zone Kayongozi où il est pour le moment au cachot de la zone Kayongozi. La victime a été inhumée lundi le 30 mars 2026 par sa famille. Les mobiles de ce crime ne sont pas encore connus.

**Une femme tuée en Commune de Ruyigi dans la province de Buhumuza.**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 01 avril 2026 indique qu'en date du 29 mars 2026, la nommée Ndayishimiye Elisabeth, âgée de 43 ans, habitant la Colline kireka, Zone Bwagiriza de la commune Ruyigi a été attaquée à la machette par un individu

non identifié qui a immédiatement pris la fuite. Par la suite, Niyokwizera Emmanuel, un jeune garçon de cette même colline, 23 ans, s'est présenté à la police du camp de Nyankanda et a reconnu les faits, évoquant que la victime l'avait fait du sortilège.

### **II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES SUITE AUX RÈGLEMENTS DE COMPTE OU JUSTICE POPULAIRE (Suite de la page 9)**

L'enquête est en cours et le suspect reste en détention.

Le chef de la colline kireka Ntabanganyimana Theodore indique que l'administration ne cesse d'inviter la population de se faire consulter aux hôpitaux au cas de malaise et

recourir à la justice plutôt qu'à la vengeance. Le chef de zone Bwagiriza a prévu une réunion d'urgence avec la population de kireka mardi le 31 mars 2026 pour les tranquilliser mais aussi pour les sensibiliser à ne plus se faire justice.

### **II.1.1.3. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS**

#### **Un petit garçon tué à coups de machettes sur la colline Mpundu, zone Rusaka, commune Nyabihanga, de la province Gitega.**

En date du 2 avril 2026, un garçon âgé de 4 ans et demi a été tué par des inconnus pendant la journée vers 11h, sur la colline Mpundu zone Rusaka commune Nyabihanga de la province Gitega. Selon les informations sur place, ce garçon rentrait à la maison laissant son père dans la brousse là où il gardait le bétail.

Le chef de zone Rusaka Nestor Niyongabo déplore et condamne ce crime odieux et

ignoble, il demande à la population de donner toutes les informations relatives à cette tuerie pour que les auteurs soient identifiés et punis conformément à la loi afin de bannir ce comportement inhumain.

La police et l'administration disent que 5 personnes dont certains membres de la famille et les voisins ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes.

#### **Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Gisagara, province de Buhumuza**

Dans la soirée du 3 avril 2026, vers 19 heures, sur la route reliant Camazi Rusigabangazi de la zone Bumba, commune Gisagara, province Buhumuza, un corps sans vie d'une femme répondant au nom de Marthe Niyibizi, âgée de 80 ans, a été retrouvé.

La victime revenait d'une messe du Vendredi saint célébrée à l'Église Catholique de

Camazi, selon des sources familiales. Les autorités administratives et policières de la localité se sont rendues sur les lieux pour constater les faits. D'après les premières observations de la police et des agents de santé, aucune blessure ni signe de violence n'a été trouvé sur le corps. Le corps a été transféré à la morgue de l'hôpital de Cankuzo.

#### **Un corps sans vie d'un homme de 30 ans retrouvé à Kanyami, commune Ngozi de la province Butanyerera.**

Ce corps sans vie retrouvé est d'un certain Pascal Nkurunziza connu sous le sobriquet de Nyamirenda, il a été retrouvé dans une petite brousse le matin de vendredi 3 avril 2026 tout proche de la société des boissons Burundi Brewery colline Kanyami zone et commune Ngozi dans la province de Butanyerera.

D'après des sources policières et administratives, la victime avait une plaie sur la tête et des séquelles au niveau de la gorge

ce qui montre qu'il a été tué; tout près de ce corps il y avait un grand couteau avec du sang.

Les voisins de ce défunt disent que le 02 avril 2026, Pascal a eu des malentendus et de la bagarre avec sa femme et qu'un certain Sotaire est venu pour intervenir et il a blessé cet homme sur la tête et le bras, la police a vite arrêté Jean Marie Sotaire pour plus d'enquêtes.

### **II.1.1.3. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS (Suite de la page 10)**

#### **Découverte d'un corps sans vie en Commune Gishubi dans la Province de Gitega.**

Le 01 avril 2026, la Ligue Iteka a été informée qu'en date du 31 mars 2026 vers 9h, sur la sous-colline Mponyi, colline Bubaji, zone Buraza, commune Gishubi et province Gitega, le nommé Nshimirimana Étienne, âgé de 33 ans, a été retrouvé pendu à une corde dans le salon de son domicile. La victime était mariée à Tuyisenge Emelyne et père d'un enfant.

Selon les informations recueillies, son épouse a indiqué que le défunt était rentré la veille dans un état d'ivresse inhabituel. Le matin des faits, il s'était levé tôt pour s'asseoir devant la porte de sa maison.

Alors qu'il portait son bébé d'un an, il a tenu des propos inhabituels, notamment en disant

à l'enfant " *Que tu sois un vaillant mon enfant*", et à son épouse " *il faudra bien élever mon enfant, c'est mon dernier jour aujourd'hui vu ce que j'ai bu hier*". Inquiète de ces paroles, l'épouse a alerté les voisins. À leur arrivée, ils ont constaté que l'homme s'était déjà pendu dans le salon.

L'O.P. J arrivé sur les lieux, a ordonné le transfert du corps à la morgue de l'hôpital de Ntita et a ouvert une enquête pour déterminer les circonstances du suicide.

Selon la même source, le défunt n'avait aucun conflit connu ni au sein de sa famille ni dans la communauté.

#### **Un corps sans vie a été retrouvé en Commune kirundo dans la Province de Butanyerera**

Le 01 avril 2026, la Ligue Iteka a été informé qu'en date du 31 mars 2026, sur la colline Nyange-Bushaza, de la Zone Kirundo et commune Kirundo et province Butanyerera, un cadavre du nommé Bujana Philippe alias Nyugururira a été trouvé au bord de la route dans un caniveau. On lui avait coupé la tête

selon les témoins sur place. Aucun auteur n'a été identifié. Nyugururira était connu dans la localité comme étant un voleur qualifié. L'administration et la police ont constaté le cas et ont obligé à l'administration locale de procéder à son enterrement. Aucune enquête n'a été précédée.

#### **Un corps sans vie d'un homme a été découvert en Commune Kirundo dans la Province de Butanyerera.**

Le 01 avril 2026, la Ligue Iteka a été informée qu'en date du 30 mars 2026, un homme du nom de Bucumi André, âgé de 34 ans travaillant comme pêcheur et membre du parti CNDD-FDD a pris ses outils et est allé passer la nuit au lac Nagitamo de la colline Rugando, zone Kigoma, commune Kirundo et province Butanyerera. Le matin, son corps

sans vie a été trouvé au bord de ce lac. Ses camarades disent qu'il n'a pas travaillé cette nuit et qu'il aurait subi la mort avant d'arriver au lac Nagitamo. L'administration a pris la décision de l'enterrer et la police a pris l'objet d'enquête à partir du chef des pêcheurs et le leader des Imbonerakure Kabingwa J Bosco.

#### **Un corps sans vie retrouvé sur la colline Ruvumu, zone Bamba commune Bururi, en province Burunga**

Le 1er avril 2026, une information parvenue à la Ligue Iteka indique le corps d'Emelyne NIBITURONSA, une mère célibataire de 29 ans et agricultrice, a été découvert le samedi 14 mars 2026 dans les broussailles. C'est un groupe d'enfants en recherche de bois de chauffage sur la colline Ngendo, dans la même zone, qui l'ont vu et ont alerté les habitants locaux, parmi lesquels se trouvaient leurs

parents. Cependant, comme il faisait nuit, le corps n'a pas été évacué immédiatement.

Le lendemain, le 15 mars, la communauté, accompagnée de responsables administratifs et de policiers, se sont rendus sur les lieux. Ils découvrent alors le corps d'Emelyne, dissimulé sous une lourde pierre et dépourvu de vêtements. Près d'elle, se trouvait

### **II.1.1.3. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS (Suite de la page 11)**

également le corps d'un nouveau-né prématuré, révélant ainsi que la victime était enceinte et que ceux qui lui avaient infligé cet acte ignoble l'avaient sûrement torturée jusqu'à provoquer un avortement. Les corps en décomposition ont été inhumés par la famille d'Emelyne sur la colline où la découverte avait eu lieu.

Pour ce qui est des circonstances de sa disparition, les membres de sa famille racontent qu'Emelyne s'était rendue chez ses oncles maternels sur sa colline natale de Ruvumvu le soir du 5 mars 2026, mais qu'elle n'était jamais revenue. Inquiets, ils ont cherché partout, réalisant qu'elle n'était jamais arrivée à destination. Pendant ce temps, Misago Sedikiya, le frère de son grand-père, et sa femme Denise Nibafasha, affirmaient que la jeune femme s'était mariée

dans la localité de Muhwanya à Rutovu, entravant ainsi les recherches des proches.

La famille de la victime a expliqué que Misago Sedikiya avait été le père de l'enfant que Emelyne portait, un fait survenu en 2018, pour lequel il avait été emprisonné à Bururi, avant d'être libéré en 2024 suite à une grâce présidentielle. Depuis le jour de l'enterrement, le 15 mars 2026, Misago Sedikiya, sa femme Denise et leur fils Kwizera Thérance sont placés en détention par la police à Bururi, le temps que l'enquête avance, selon des sources officielles.

Face à cette tragédie, la population de Ruvumvu et la famille d'Emelyne appelaient la justice à faire son devoir pour que les responsables de cet acte odieux soient traduits devant les tribunaux et punis conformément à la loi.

### **II.1.2. DES PERSONNES ENLEVÉES ET/OU PORTÉES DISPARUES**

#### **Une personne enlevée en commune Ntakangwa, province Bujumbura**

La Ligue a été informée le 01 avril 2026 qu'en date du 31 mars 2026, vers 5 heures, au 13è transversale Maramvya, zone Mutimbuzi, commune Ntakangwa, province Bujumbura, Daniel BIZIMANA, pasteur responsable de l'Eglise Chrétienne des Apôtres, ECA en sigle, a été enlevé par des inconnus puis emporté dans un lieu jusqu'à présent inconnu. Selon des témoins de la localité, Daniel BIZIMANA a été enlevé dans la matinée du 31 mars 2026 après avoir répondu à un appel téléphonique

qu'il a reçu au moment où il était à son domicile.

D'après des témoignages recueillis, la victime était en conflit avec François NDAYISHIMIYE surnommé RABERO. Après avoir quitté depuis 6 mois l'Église dirigée par François NDAYISHIMIYE et érigé un autre lieu de culte dans la localité dite ku Masanganzira, il a été rejoint par pas mal de fidèles. François NDAYISHIMIYE a juré de lui faire du mal depuis leur séparation.

## **II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE**

### **II.2.1. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE / VIOLS**

#### **Une fille mineure a été violée en commune et Province de Gitega.**

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 01 avril 2026 indique qu'en date du 24 mars 2026 vers 15h, sur la Colline Gihamagara, Zone Buhevyi, Commune et Province Gitega, l'enfant du nom de M H O, âgée de 5 ans, fille de Nyandwi Thérance et de Nshimirimana Pascaline, a été victime de viol. Le présumé auteur est le nommé Irishura Promesse de 15 ans voisins des parents de la victime.

D'après des sources locales, la victime était restée à domicile avec ce présumé auteur. Vers 17h, sa mère l'a retrouvée en train de pleurer. Après interrogation, l'enfant a déclaré avoir subi des attouchements au niveau des parties du sexe.

La victime a été conduite à l'hôpital de Kidonzi, où le personnel médical a confirmé la présence de lésions au niveau des organes génitaux.

## **II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE (Suite de la page 12)**

La victime a reçu des soins médicaux, quant au présumé auteur, il a été interpellé puis libéré le lendemain, selon les informations recueillies.

Les parents de la victime signalent un manque d'accompagnement et de protection par les autorités compétentes.

### **Une fillette violée à Gatete, commune Rumonge, en province Burunga.**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 01 avril 2026, indique qu'en date du 21 mars 2026, à la colline busebwa zone Gatete, commune de Rumonge, en province Burunga, une fillette nommée N C, 11ans, écolière de l'ecofo Buganga, a été victime de viol, dont le présumé auteur s'appelle Miburo shabani, domestique -gardien de chèvre qui a

pris fuite après l'acte. Originaire de la colline Gashasha, elle était venue rendre visite à ses parentés et été victime de viol lorsque ces derniers l'avaient envoyée chercher du bois de chauffage. La police est toujours à la recherche de l'auteur. La fille a été amenée au centre de santé Mugara pour la prise en charge médicale.

### **Une fillette de 4 ans violée à Muyama, commune Rumonge, en province Burunga.**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 01 avril 2026 indique qu'en date du 28 mars 2026, à la colline Nyarunshinga, zone Muyama, commune de Rumonge de la province Burunga, une fillette nommée I O, âgée de 4ans a été victime de viol dont l'auteur reste inconnu. Elle avait été laissée sous la garde de ses grands-parents et

retrouvée en train de pleurer derrière la maison. Après l'avoir examinée, on a trouvé des signes de violence sexuelle et a été conduite au Centre de sante de Muyama pour la prise en charge médicale et la police a commence des enquêtes pour trouver l'auteur de cet acte ignoble.

### **Une petite fille violée à Mutobo, commune Rwibaga, en province Bujumbura.**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 avril 2026, indique qu'une fille de 11 ans répondant au nom de I G a été violée le 26 mars 2026 vers 22 heures. Cela s'est passé sur la colline Mutobo, commune Rwibaga, province de Bujumbura.

D'après des informations recueillies, la victime est la fille de MANIRAKIZA Alexis et NIZIGAMA, et elle est en 2ème année. Elle habitait chez sa tante et dormait dans la

cuisine. Le domestique répondant au nom de Irakoze Jean Marie, fils de Kayanda et Ndayisenga Epiphany, l'a trouvée dans la cuisine et l'a violée. Le lendemain, elle a raconté l'acte à sa tante du nom de Chantal. La victime a été conduite et soignée à l'hôpital Rwibaga, et l'auteur a été arrêté par la police et est actuellement détenu au cachot de la commune Rwibaga.



**Uwo uri wese ubahirizwa**

### *III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS*

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit:

#### *Au Gouvernement du Burundi de:*

1. Diligenter systématiquement des enquêtes judiciaires transparentes lors de la découverte de corps sans vie
2. Garantir aux familles des victimes le droit de porter plainte et d'accéder aux conclusions des rapports d'autopsie avant toute inhumation.
3. Enquêter sur les phénomènes des corps sans retrouvés dans les différentes localités du pays et sans aucune action n'est entreprise par le gouvernement,
4. De prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.
5. Fournir des informations claires à la population sur les explosions d'armes de ce 31 mars 2026
6. Dédommager les victimes de ce désastre innommé et qui a occasionné des dégâts matériels et humains